

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
 Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 Jean-François Chabot
 Poste n° 5 David Leblanc
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanactet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Méli-Mélo
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITO

Nouveaux plan et règlements d'urbanisme

La MRC de Rimouski-Neigette a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé en 2010. Suite à cela, la Municipalité se devait, dans les deux ans, d'harmoniser ses règlements d'urbanisme et d'adopter un nouveau plan d'urbanisme afin de les rendre conformes au nouveau schéma.

D'où viennent le schéma d'aménagement, les plan et règlements d'urbanisme? Le schéma d'aménagement est un document de planification qui établit les lignes directrices en matière d'aménagement du territoire d'une MRC. Il est soumis à plusieurs directives gouvernementales. Le plan d'urbanisme est quant à lui, un document au niveau de la Municipalité. Il comprend les orientations d'aménagement du territoire et les grandes affectations du sol, par exemple : zones résidentielle, commerciale, récréative. Les règlements d'urbanisme sont les dispositions qui permettent à la Municipalité de régir les constructions, les usages sur son territoire. Il faut se rappeler que les plan et règlements d'urbanisme doivent être conformes au schéma d'aménagement de la MRC et ce schéma doit, lui, être conforme aux directives gouvernementales. Quand nous disons que nous n'avons pas tous les pouvoirs de réglementer ce qui se passe sur notre territoire, c'est pour cette raison. Si notre document n'est pas conforme au document du palier supérieur, il ne peut être mis en application.

Le 27 février dernier, nous avons tenu une consultation publique sur notre plan et nos règlements. Suite à cette consultation, nous avons apporté quelques modifications et le 7 avril, nous les avons adoptés. Maintenant, la MRC est à vérifier leur conformité.

Très, très important, avant de faire des travaux ou d'implanter une entreprise, prenez rendez-vous avec notre inspecteur en bâtiment pour vérifier si l'usage ou la construction sont permis dans la zone où l'implantation est prévue.

Quand on vit en société, il faut des règles. Ce n'est pas toujours plaisant mais essentiel si nous voulons assurer une harmonie entre les usages.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 7 avril 2014

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 mars 2014.

Les élus municipaux adoptent le règlement 417-2014 relatif à un nouveau plan d'urbanisme. (Rés. 2014-04-43)

Les élus municipaux adoptent le règlement 418-2014 relatif au règlement de zonage. (Rés. 2014-04-44)

Les élus municipaux adoptent le règlement 419-2014 relatif à l'émission des permis et certificats. (Rés. 2014-04-45)

Les élus municipaux adoptent le règlement 420-2014 relatif au lotissement. (Rés. 2014-04-46)

Les élus municipaux adoptent le règlement 421-2014 relatif à la construction. (Rés. 2014-04-47)

Les élus municipaux adoptent le règlement 422-2014 relatif aux dérogations mineures. (Rés. 2014-04-48)

Les élus municipaux adoptent le règlement 424-2014 relatif aux infractions aux règlements d'urbanisme. (Rés. 2014-04-49)

Les élus municipaux proclament la semaine du 5 au 11 mai 2014 Semaine de la santé mentale. (Rés. 2014-04-50)

Les élus municipaux appuient la proposition faite par la Fédération québécoise des municipalités concernant un partenariat fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités. (Rés. 2014-04-51)

Les élus municipaux signent un mandat de quatre (4) ans avec l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium). (Rés. 2014-04-52)

Les élus municipaux autorisent le directeur général adjoint à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec. (Rés. 2014-04-53)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses pour le transport adapté de l'année 2013. (Rés. 2014-04-54)

Les élus municipaux soumettent une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'année 2014 pour le transport adapté. L'estimation des dépenses est de l'ordre de 9 656 \$. (Rés. 2014-04-55)

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 2 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juin 2014
Tombée des articles : 20 mai 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges  : recyclage  : compostage

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

- Chèques postdatés
- Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal, et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **NOUS N'AVONS PAS LE SERVICE INTERAC**

- Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes

- À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez noter que le bureau municipal et le centre communautaire seront fermés le lundi 19 mai en raison de la journée des Patriotes.

HORAIRE DES COLLECTES

mai 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1 	2	3
4	5	6	7 	8 	9	10
11	12	13	14 	15 	16	17
18	19	20	21 	22 	23	24
25	26	27	28 	29 	30	31

juin 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4 	5 	6	7
8	9	10	11 	12 	13	14
15	16	17	18 	19 	20	21
22	23	24	25 	26 	27	28
29	30					

MÉLI-MÉLO



QUESTION DU MOIS

Question 4 : Vrai ou faux?

Si le sommeil veut me gagner au volant, je peux prendre un café, ouvrir la fenêtre de la portière, augmenter le volume de la radio ou chanter à haute voix et poursuivre ma route.

Réponse : FAUX!

La fatigue au volant est la troisième plus importante cause de décès sur nos routes. Les principales causes de fatigue au volant sont le manque de sommeil, une digestion difficile, l'alcool, les drogues et certains médicaments. Toutes ces causes de fatigue diminuent la concentration, les réflexes et le jugement, trois conditions essentielles à une bonne conduite automobile.

La seule façon de combattre le manque de sommeil, c'est de dormir. Quant à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments, la façon est simple : ne pas prendre le volant si nous en avons consommés. Donc, dès que vous ressentez de la fatigue au volant, arrêtez-vous dans un endroit sécuritaire, jamais sur l'accotement, pour bouger un peu et faire une courte sieste.

Question 5

Certains panneaux de signalisation indiquent, seulement par leur forme, un type d'information précis. Qu'indique la forme des panneaux suivants?

1 ● 2. ◆ 3. ◆ 4. ▼ 5. ⊙

- A) un danger
- B) une obligation de céder le passage
- C) une interdiction
- D) un arrêt obligatoire
- E) une zone scolaire

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le 24 mai à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.



COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Nous offrons notre service de ramassage des gros rebuts durant la **semaine du 12 mai 2014**. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

- ☞ Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- ☞ Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont pas ramassés.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eaux.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire **avant le 9 mai à 16 h 30** en composant le 418 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera **dès le lundi 12 mai à 8 heures** par le secteur est du village, suivra ensuite le secteur ouest et le secteur de Neigette.

ÉCOCENTRE DE RIMOUSKI

HEURES D'OUVERTURE ESTIVALES

La Ville de Rimouski désire informer la population des heures de service à l'écocentre pour la saison estivale. À compter **du 1^{er} avril et jusqu'au 30 novembre**, l'écocentre sera ouvert, selon l'horaire suivant :

lundi au vendredi : 7 h 15 à 16 h

samedi : 8 h 30 à 16 h

De plus, en mai, juin et juillet

le dimanche de 12 h à 16 h

L'écocentre est situé au 835, chemin Victor-Gauvin à Rimouski, sortie 606 de l'autoroute Jean-Lesage.

L'écocentre est accessible aux résidents et aux commerces des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette. Une pièce d'identité avec adresse, telle que le permis de conduire, est exigée.

Les citoyens sont invités à consulter le site internet de la Ville de Rimouski pour connaître les matières acceptées ou refusées à l'écocentre : <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/environnement/ecocentre.html>

Ensemble, on protège l'environnement!

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

En 2013, nous avons fait l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau et ils ont tous été distribués en un rien de temps. Nous désirons faire une nouvelle distribution en 2014 mais avant nous voulons connaître les personnes intéressées à en faire l'acquisition pour ne pas rester avec une quantité de barils sur les bras. Les barils seront distribués selon l'ordre de la réservation et le nombre de réservations est limité à 50 (un seul baril par résidence). Le coût d'acquisition du baril est de 25 \$ taxes incluses.

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME!

Le début de l'été

Le retour de la saison estivale annonce à tous les citoyens de la municipalité le besoin de mettre un peu d'ordre sur leur propriété. La réglementation municipale guide les résidents sur ce qu'ils peuvent conserver sur leur propriété et sur ce qu'ils doivent faire pour garder l'harmonie avec leur voisinage.

Tout d'abord, voici l'article du Règlement de zonage concernant les abris d'hiver :

« *L'installation d'un abri d'hiver est permise entre le 15 octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri d'hiver doit être entièrement démonté, incluant la structure. Tout abri d'hiver doit être construit de plastique, toile tissée ou de panneaux peints démontables.* »

Et pour bien comprendre ce que l'on entend par abri d'hiver, voici la définition extraite du même règlement :

« *Signifie une construction temporaire composée d'un toit soutenu par des colonnes ou murs sur le même terrain que le bâtiment principal, ouvert sur un côté ou plus et destiné à abriter une ou plusieurs automobiles, allée d'accès ou portes d'entrée d'un bâtiment durant une période établie par le présent règlement. La définition d'abri d'hiver inclut également les abribus.* »

Donc, comme son nom l'indique, l'abri d'hiver ne peut servir que durant la période hivernale!

Il faut aussi penser à recommencer l'entretien de la pelouse. Ainsi, l'article 7 du Règlement concernant les nuisances stipule que :

« *Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de deux pieds ou plus dans ou sur un terrain autre qu'un terrain utilisé à des fins agricoles ou forestières, constitue une nuisance et est prohibé.* »

Ce ne sont là que quelques petites choses à tenir compte en ce début de saison. Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection au 418 723-2816 ou visiter notre site WEB.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

P.S. Beaucoup de débris laissés accidentellement ou intentionnellement un peu partout durant l'hiver refont surface à mesure que la neige disparaît. Même si vous n'êtes pas responsable de la présence de ces débris, les ramasser ne peut qu'aider votre municipalité à rester propre....

PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette tient à informer les citoyens de Saint-Anaclet que des pompiers procéderont à des visites de prévention dans les résidences.

Les pompiers profiteront de cette visite pour vérifier l'âge, le positionnement et le fonctionnement des avertisseurs de fumée et répondre aux questions des citoyens.

Les visites seront effectuées entre juin et octobre 2014. Ces visites de prévention s'inscrivent dans le cadre de l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Le comité recherche toujours de nouveaux membres!

Présentement, le comité a besoin de nouveaux membres afin de combler ses besoins. C'est pourquoi, il invite à nouveau la population à soumettre leur candidature.

Le comité est composé de citoyens de la municipalité et d'un membre du Conseil municipal.

Le but premier du comité est d'éclairer et de faciliter la prise de décision du Conseil municipal en matière d'urbanisme.

Les personnes désireuses de s'impliquer doivent communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Emmanuel Fournier.

CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous tous et toutes,

Au cours de l'année 2013, le Club Lions de Saint-Anaclet nous a proposé un projet de rénovation des toilettes de la salle Réal-Lamontagne. Le but principal des rénovations était de rendre une salle de bain accessible aux personnes à mobilité réduite. Des plans nous ont été soumis et nous avons accepté leur offre. Les rénovations ont été réalisées au début de l'année 2014 et le projet a été complété dernièrement. Le Club Lions a défrayé 50 % des coûts et il a fourni en sus, la vanité, les barres de sécurité pour personnes à mobilité réduite et la table à langer. Étant donné que beaucoup de jeunes familles utilisent la salle pour des réceptions après les baptêmes, la mise en place d'une table à langer devenait essentielle. L'Assemblée de Fabrique tient à remercier le Club Lions pour son support à notre fabrique. Ce sont tous les utilisateurs de la salle qui seront les bénéficiaires de ce beau geste du Club Lions.

Je vous rappelle que nous sommes toujours à la recherche de locataires pour le second plancher du presbytère. Si vous entendez parler que quelqu'un cherche des locaux, vous pouvez leur donner cette information et nos coordonnées.

Comme mentionné dans le dernier contact, je vous demande d'inscrire à votre agenda la date de notre prochain récital d'automne. C'est le 15 novembre 2014 que nous présenterons la 3^e édition de notre récital qui sera sous le thème « Feuille D'Automne ». De plus, nous avons retenu le dimanche 19 octobre 2014 pour notre déjeuner de la fabrique, car une messe de secteur se tiendra à Saint-Anaclet à cette occasion. Espérant votre présence en grand nombre à ces activités de financement.

En terminant, l'Assemblée de Fabrique tient à remercier toutes les personnes qui ont acquitté leur capitation (dîme) et qui ont contribué au soutien financier par des dons parfois significatifs. C'est grâce à vous, paroissiens et paroissiennes engagés, que nous pourrons continuer de maintenir votre patrimoine religieux et les services qui vous sont offerts.

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, président



Anciens prénoms masculins à St-Anaclet

Anciens prénoms à St-Anaclet, prise 2. Vous cherchez un prénom pour un fils attendu ? Les prénoms suivants, extraits de registres de la Fabrique de St-Anaclet depuis 1859, pourraient rappeler des pionniers et inspirer.

- | | | | |
|---|------------------------------------|---|---|
| <input type="radio"/> Abel | <input type="radio"/> Basile | <input type="radio"/> Honorius | <input type="radio"/> Philibert |
| <input type="radio"/> Abraham | <input type="radio"/> Bénoni | <input type="radio"/> Horace | <input type="radio"/> Pontien |
| <input type="radio"/> Achille | <input type="radio"/> Borromée | <input type="radio"/> Hormidas | <input type="radio"/> Prime |
| <input type="radio"/> Adélard | <input type="radio"/> Calixte | <input type="radio"/> Hubert | <input type="radio"/> Régule |
| <input type="radio"/> Adelphe, Adolphe | <input type="radio"/> Chrysostôme | <input type="radio"/> Ignace | <input type="radio"/> Sarto |
| <input type="radio"/> Adéodat | <input type="radio"/> Clovis | <input type="radio"/> Isidore | <input type="radio"/> Saturnin |
| <input type="radio"/> Adhémar | <input type="radio"/> Cyprien | <input type="radio"/> Josaphat | <input type="radio"/> Sifroy |
| <input type="radio"/> Adjutor | <input type="radio"/> Cyriac | <input type="radio"/> Joseph | <input type="radio"/> Téléphore |
| <input type="radio"/> Alphonse | <input type="radio"/> Cyrille | <input type="radio"/> Josué | <input type="radio"/> Théodule |
| <input type="radio"/> Amable | <input type="radio"/> Damase | <input type="radio"/> Léo(nidas), Léon, Léonilde, Léopold | <input type="radio"/> Théophile |
| <input type="radio"/> Amédée | <input type="radio"/> Dieudonné | <input type="radio"/> Lorenzo | <input type="radio"/> Thimoléon |
| <input type="radio"/> Anaclet | <input type="radio"/> Élie, Élisée | <input type="radio"/> Ludger | <input type="radio"/> Thomas |
| <input type="radio"/> Anastase | <input type="radio"/> Elzéar | <input type="radio"/> Macaire | <input type="radio"/> Ubald |
| <input type="radio"/> Anicet | <input type="radio"/> Épiphanie | <input type="radio"/> Magella | <input type="radio"/> Ulger |
| <input type="radio"/> Anselme | <input type="radio"/> Éphrem | <input type="radio"/> Magloire | <input type="radio"/> Valentin |
| <input type="radio"/> Anthime | <input type="radio"/> Ernest | <input type="radio"/> Majorique | <input type="radio"/> Valmore |
| <input type="radio"/> Aquilas | <input type="radio"/> Eucher | <input type="radio"/> Martial | <input type="radio"/> Vianney |
| <input type="radio"/> Arcade | <input type="radio"/> Eugène | <input type="radio"/> Mathias | <input type="radio"/> Victor, Victorien, Victorin |
| <input type="radio"/> Argée | <input type="radio"/> Eusèbe | <input type="radio"/> Melchior | <input type="radio"/> Vilbon |
| <input type="radio"/> Armand | <input type="radio"/> Fabien | <input type="radio"/> Napoléon | <input type="radio"/> Vital |
| <input type="radio"/> Arsène | <input type="radio"/> Flavius | <input type="radio"/> Narcisse | <input type="radio"/> Wenceslas |
| <input type="radio"/> Arthur | <input type="radio"/> Fortunat | <input type="radio"/> Nathanaël | <input type="radio"/> Wilfrid |
| <input type="radio"/> Athanase | <input type="radio"/> Fulgence | <input type="radio"/> Nazaire | <input type="radio"/> Xavier |
| <input type="radio"/> Auguste, Augustin | <input type="radio"/> Gaspard | <input type="radio"/> Octave | <input type="radio"/> Zabulon |
| <input type="radio"/> Baptiste, Jean-Baptiste | <input type="radio"/> Gaudiose | <input type="radio"/> Onésime | <input type="radio"/> Zéphirin |
| <input type="radio"/> Barthélémy | <input type="radio"/> Gonzague | <input type="radio"/> Oscar | |
| | <input type="radio"/> Herménégilde | <input type="radio"/> Philémon | |
| | <input type="radio"/> Hilaire | <input type="radio"/> Philiat | |
| | <input type="radio"/> Hippolyte | | |

Les prénoms les plus fréquents sont **Joseph**, partie intégrante des prénoms masculins jusqu'aux années 1960, Hubert, **Jean** et ses déclinaisons, Pierre. D'autres prénoms sont rares, voire inusités : Adjutor, Anastase, Bénoni, Chrysostôme, Dieudonné, Fortunat, Macaire, Magloire, Melchior, Nathanaël, Philiat, Prime, Sifroy, Zabulon.

D'autres prénoms fréquents à St-Anaclet sont intemporels : Claude, Louis, Michel, Paul, Pierre, René.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine (patrimoine-anaclet@hotmail.com)

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Bonjour

En mai la nature semble plus belle et colorée...

ABONNEMENT : Vous n'avez pas renouvelé votre carte d'abonnement? Passez à la biblio...

CONCOURS : « CLICHÉ HIVERNAL » La photo ayant reçue le plus de votes est celle de madame Martine Brice. **BRAVO!**

D'autres concours : vous avez jusqu'au 11 septembre 2014 pour participer en grand nombre « MON SOUVENIR D'ÉTÉ » en un court texte et « JE DESSINE UN PAYSAGE D'ÉTÉ ».

SAMEDI le 3 mai, la bibliothèque sera exceptionnellement ouverte de 9 h à 17 h, on vous attend.

Les nouveautés de l'été arrivent : *Central Park* (Musso), *Muchachas* (Pankol.K), *Une maison de fumée* (Lévesque.F), *Traînée de poudre* (Cornwell,P), *Jérémie et le seigneur des ombres* (Martin.V) et plusieurs autres .Nous avons aussi en biblio des livres qui parlent.

Un merci spécial à tous les bénévoles qui font de la bibliothèque un endroit agréable à fréquenter.

Rien ne vaut une douce maman : Bonne fête des mères à toutes les mamans!



Les heures d'ouverture sont : Les mardis et mercredis de 19 h à 20 h 30 et les jeudis de 14 h à 16 h

« La lecture est une porte ouverte sur un monde enchantée » (F.Mauriac)

ASTRONOMIE

Monsieur Damien Lemay de St-Anaclet, viendra à la bibliothèque pour parler d'astronomie. Cette soirée se tiendra **le 22 mai à 19 h 30**. À la fin de la présentation, vous aurez l'occasion de faire une sortie d'observation si la météo le permet. Vous devez vous inscrire auprès des bénévoles à la bibliothèque.

Solange Cormier (en remplacement de Anne B.-Beaulieu)
418 723-1747

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC



L'interdiction d'embarcations puissantes toujours envisagée

L'interdiction des embarcations à propulsion mécanique, sauf les embarcations propulsées par un moteur électrique alimenté par une batterie, est toujours envisagée pour le lac à l'Anguille. Les deux autres lacs en amont, soit les lacs Desrosiers et Blanc, sont aussi compris dans la réglementation proposée.

Des études existent déjà sur le sujet

Selon des études, les sédiments qui dorment au fond d'un lac et qui sont remis en suspension par les embarcations à moteur libèrent en grande quantité du phosphore. Ce phosphore rendu disponible contribue à la prolifération excessive des algues bleu vert.

Les exigences de Transport Canada

Le projet « Caractérisation des sédiments du lac à l'Anguille pour connaître et établir en fonction de la profondeur, la composition et la classification du phosphore et déterminer l'impact potentiel de ceux-ci sur la qualité des eaux du lac lors de la remise en suspension par les embarcations motorisées » sera réalisé. Des échanges avec des représentants de Transports Canada nous indiquent que ce projet est une étape incontournable et un préalable pour faire avancer le dossier. Les études effectuées dans d'autres plans d'eau ne sont pas prises en compte par Transports Canada.



Chaque année la biomasse, constituée des algues bleu vert, augmente le dépôt de matières en décomposition au fond du lac et de ce fait le niveau des sédiments.

André Lévesque, président ☎ 418 722-9637

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,
Enfin, l'hiver a laissé sa place au printemps! Certains d'entre vous ont peut-être profité des dernières semaines pour amorcer leurs semis ou encore entreprendre la conception de leur prochain jardinet.

Conférence

Cette année, nous aurons l'honneur de recevoir madame Julie Ross du Jardin de Julie (www.jardindejulie.com). Madame Ross se spécialise dans l'offre de semences respectant la nature et la conservation de la biodiversité. Comme son jardin est situé au Bic, ses semences sont appropriées à notre climat (zone 4). La conférence aura lieu le 13 mai de 19 h à 21 h à la salle Régis-Saint-Laurent et il y aura une vente de semences sur place.

Location d'un jardinet

Il reste encore quelques jardinets disponibles. Tous les résidents peuvent louer un jardinet. Ces derniers sont situés sur la rue Lavoie, derrière la cantine ASL. Bien que les habitants de Saint-Anaclet aient la priorité, il est également possible à des résidents d'autres municipalités de louer un jardinet pour l'été lorsqu'il reste des emplacements.

Procédure et coût

Pour louer un jardinet, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com ou encore réserver votre place en laissant votre nom et vos coordonnées au bureau municipal. Il en coûte 15 \$ pour un jardinet de 6 mètres par 3 mètres (20 pieds par 10 pieds) et 10 \$ pour un jardinet de 3 mètres par 3 mètres (10 pieds par 10 pieds). Cette année, deux jardins surélevés seront offerts aux premiers qui en feront la demande.

À bientôt,

Les membres du comité des Jardins de Lessard

Contact page 9

COMITÉ D'EMBELLISSMENT

Un petit mot de la part du comité d'embellissement

L'hiver a pris son temps et s'est attardé un peu. Les travaux printaniers seront un peu repoussés. Donc, le comité d'embellissement prend le temps pour vous concocter une belle rencontre de début de saison. Nous procéderons à la remise d'arbres, et ce gratuitement, dans le cadre du mois de l'arbre. Également, cette année dès le mois de juin nous serons en mesure de vous informer de la date du jugement Maisons fleuries. Ce qui vous permettra de prévoir vos aménagements en conséquence et de vous préparer à ce jugement.

Je vous rappelle de ne pas oublier nos plantes emblèmes dans la planification de vos aménagements. La rudbeckie comme vivace, le cèdre comme arbre et l'amélanchier comme arbuste sont nos plantes vedettes. La plantation de l'un ou l'autre ou les trois permettent d'obtenir 5 points en boni lors du jugement.

Surveillez le Contact fleuri pour de plus amples informations.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement



ORGANISMES

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Une invitation pour les 50 ans et +

La Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent présente en collaboration avec le Théâtre Parminou, la pièce de théâtre (*Parole d'or, silence d'argent*). Une réflexion sur la violence et les abus faits aux aînés et **désirant défaire le mythe qui dit que vieillesse rime avec faiblesse!**

Endroit: cégep de Rimouski, le lundi 26 mai à 10 h 30. L'entrée est gratuite.

Pour information Alain Lavoie 418 723-2589

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) situé au 30, rue du Collège dispose de 2 logements 31/2.

Les principaux critères pour être admissible sont :

- ☞ Demeurer sur notre territoire de sélection depuis 12 mois au cours des 24 derniers mois,
- ☞ Être citoyen canadien,
- ☞ Avoir plus de 50 ans,
- ☞ Un revenu annuel n'excédant pas 22,500 \$,
- ☞ La valeur des biens doit respecter le maximum déterminé par l'organisme,
- ☞ Peut subvenir à ses besoins quotidiens de façon autonome ou disposer du soutien nécessaire...

Pour plus d'informations, veuillez communiquer aux heures de bureau avec madame Louise Côté au 418 724-4538

SERVICE D'INFORMATION AUX AÎNÉS

Mandat en prévision de l'inaptitude

Question : Un mandat en prévision de l'inaptitude doit-il être obligatoirement notarié ?

Réponse : C'est d'abord à elle-même que la personne aînée rend service, puis à tout son entourage, en les informant et en prenant elle-même les dispositions nécessaires quant au respect de ses volontés à propos de sujets délicats susceptibles de créer de profondes divisions plus tard.

Le mandat est un document écrit dans lequel une personne (mandant) désigne en toute lucidité une autre personne (mandataire) pour voir à sa protection ou à l'administration de ses biens, conformément à ses volontés dans le respect de ses droits, ses intérêts, ses valeurs, ses croyances personnelles et ses volontés quant aux soins requis et désirés en fin de vie, dans l'éventualité où la maladie ou un accident la priverait de ses facultés temporairement ou en permanence.

Pour être valide, un mandat peut prendre deux formes : **fait par un notaire (notarié) ou devant témoins**. Ce dernier type de mandat peut être rédigé par vous seul ou par une personne de votre choix selon vos instructions et doit être signé en présence de deux témoins majeurs qui ne sont pas concernés par le contenu du mandat et qui attesteront de la lucidité du mandant au moment où il rédige le document.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Être apte à exercer ses droits.

Il est préférable d'obtenir le consentement de la personne désignée comme mandataire.

Un notaire peut vous conseiller et rédiger le mandat qui, une fois signé, sera inscrit au Registre des dispositions testamentaires et des mandats de par la Chambre des notaires afin d'en faciliter la découverte et d'éliminer tout risque qu'il soit perdu, détruit, ignoré ou découvert trop tard.

Le Curateur public du Québec produit une brochure « *Mon mandat en cas d'inaptitude* » qui contient un modèle détaillé et explique aussi la façon de faire homologuer un mandat par le tribunal. Cette brochure est aussi disponible sur le site Internet du Curateur public du Québec.

Le mandat en prévision de l'inaptitude n'entrera en vigueur qu'une fois homologué par le tribunal.

Aspect financier

Le mandat notarié est sujet à la tarification du notaire.

L'homologation entraînera des frais qui varieront selon la requête présentée au tribunal soit par un notaire, un avocat ou le mandataire.

Pour les personnes à faible revenu, il est possible de recevoir gratuitement ou à peu de frais les services d'un avocat ou d'un notaire de l'Aide juridique



**CENTRE POLYVALENT
DES AÎNÉS ET AÎNÉES
DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en mai au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

1^{er} mai 11 h 30 : Dîner rencontre. Monsieur **Denis Proulx**, le pèlerin chantant

8 mai 11 h 30 : Dîner rencontre. Venez célébrer la Fête des Mères en compagnie de la Chorale **Les Voix d'Or**

22 mai 13 h 30 : Un peu de théâtre. Venez démontrer vos talents de comédien

29 mai 11 h 30 : Dîner rencontre. **Un magicien en tournée!**

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédant l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et elles sont gratuites. Bienvenue à tous!



FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Le Cercle de fermières de St-Anaclet tiendra sa réunion mensuelle le mercredi 14 mai à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30. Ne pas oublier l'échange de boutures de plantes. Nous aurons une invitée spéciale qui nous entretiendra sur les activités de Vie Active.

Apporte ton sourire, tu es la bienvenue.

Augustine Lavoie, 418 723-1519

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE



Le défi anaclóis

Nous vous invitons à participer en grand nombre au défi anaclóis qui aura lieu le 28 juin prochain.

Avec cette activité, nous souhaitons rejoindre le plus de gens possible afin de créer chez nous un événement annuel qui inciterait les gens à bouger.

Les épreuves consistent en une course chronométrée d'une distance de 1,4 km, 5 km ou 10 km. Pour ceux et celles qui ne peuvent pas courir, une marche de 5 km est organisée.

Si vous désirez participer, vous pouvez vous inscrire en allant sur le site web de la municipalité : www.stanaclet.qc.ca ou vous pouvez passer au bureau municipal pour venir chercher un formulaire.

Nous avons limité les frais d'inscription au minimum afin de rejoindre le plus de gens possible.

Venez essayer ça et vous verrez que ça peut être très agréable de faire l'activité physique avec des gens qui ont le désir de s'amuser comme nous. Vous pouvez aussi nous rejoindre au defianaclois@outlook.com

*****REPRISE - CARNAVAL DE NEIGETTE*****

Veillez prendre note que la journée reportée dans le cadre du Carnaval de Neigette due à la mauvaise température sera reprise le samedi 17 mai 2014.

12 h Inscription du Gala folklorique

13 h Gala folklorique 3 \$

Clavier : Keven Desrosiers

Batterie : Claude Gagnon

Guitare : Mario Lévesque – info 418 785-1850

13 h 30 Compétitions amicales (intérieur) OU

13 h 30 Les 7 travaux de la Neigette (extérieur)

* Nous choisirons selon la température de la journée

17 h Souper spaghetti 7 \$/adulte – 3 \$/7 à 12 ans

20 h Soirée de danse en ligne et québécoise

Disco Claude Gagnon

Info : Stella Pelletier 418 723-5635

FORMATION R.C.R.



Cette formation peut être utile pour quiconque mais notre clientèle-cible sont les membres des organismes qui tiennent des activités communautaires. Seriez-vous capable de prévenir et de gérer les urgences lors du déroulement de votre activité.

Une formation (3½ h) est disponible à un coût de 30 \$ par personne, s'il y a un minimum de 12 participants. En plus, vous apprendrez à vous servir d'un défibrillateur cardiaque comme celui disponible au centre communautaire.

Cette formation aura lieu en mai à St-Anaclet. Pour plus d'information et inscription, rejoindre Carl Lavoie au 418 725-5389.

Roland Pelletier pour la Table d'harmonisation

Contact page 12

LIGUE DE BALLE DONNÉE

La **Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet** entreprendra sa 28^e saison le 18 mai prochain.

Afin de procéder au repêchage des joueurs, ceux-ci sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685 avant le 17 mai date du repêchage.

Les parties ont lieu à Saint-Anaclet les dimanches, lundis et mercredis à 19 h et 20 h 45 pour une cédule de 18 parties en saison en plus des séries de fin de saison.

Gaétan Pelletier, secrétaire

PIÈCE DE THÉÂTRE



Le Théâtre Parminou sera à Rimouski le 26 mai pour donner une représentation de la pièce *Parole d'or, silence d'argent*. Sous la forme d'un spectacle **interactif**, cette pièce de théâtre amène, de manière différente, une réflexion sur la violence faite aux personnes âgées... afin de défaire le mythe qui dit que vieillesse rime avec faiblesse!

Victoire, Rose-Aimée et Georges, trois personnes faisant partie de ce qu'il est convenu d'appeler l'âge d'or, acceptent de lever le voile sur un pan de leur réalité.

Cette activité est parrainée par la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent.

Date : 26 mai à 10 h 30

Lieu : Salle Georges-Beaulieu, cégep de Rimouski

Coût d'admission : gratuit

Transport disponible gratuit si on s'inscrit au plus tard le 22 mai, Carl Lavoie au 418 725-5389

Roland Pelletier pour la Table d'harmonisation